



Le maintien de la fluoruration des eaux dans la Ville de Calgary (Alberta), 1997-1998

Catherine Pryce, RN, MN
Jackie Smorang, RDH, MEd.

SOMMAIRE

Pour la Ville de Calgary (population : 820 000), la question de la fluoruration des eaux publiques constitue une longue histoire. Avant 1998, il y a eu cinq plébiscites et seul celui de 1989 a obtenu un vote majoritaire en faveur de la fluoruration. Calgary a donc commencé à fluorurer ses eaux en 1991.

À l'automne de 1997, la ville a, comme politique publique, commandité une étude sur la fluoruration des eaux après avoir reçu des informations de la part d'un groupe de citoyens inquiets. Un groupe de cinq experts a alors été formé pour examiner les nouvelles données scientifiques sur le sujet et quatre d'entre eux ont convenu qu'il n'y avait pas de preuves suffisantes pour apporter des changements importants à la politique sur la fluoruration des eaux.

Néanmoins, le Standing Policy Committee on Operations and Environment (Comité permanent des politiques sur les opérations et l'environnement) de la ville a recommandé qu'un plébiscite sur la fluoruration des eaux soit tenu conjointement avec les élections municipales de 1998. Le Conseil municipal a fini par entériner cette décision.

Sous la direction de la Calgary Regional Health Authority (Autorité sanitaire régionale de Calgary), le Fluoride Education Steering Committee (Comité directeur sur l'éducation en matière de fluorure) a adopté trois stratégies de campagne : former des partenariats, sensibiliser les professionnels de la santé et sensibiliser le public. Malgré les activités menées contre la fluoruration, les Calgariens ont voté 55 p. 100 en faveur du maintien de la fluoruration des eaux municipales.

Mots clés MeSH : fluoridation; health policy; local government.

© J Can Dent Assoc 1999; 65:101-4

L'étude des experts

À l'automne de 1997, un petit groupe de citoyens inquiets a convaincu le Conseil municipal qu'il y avait de nouvelles données scientifiques touchant la sûreté de la fluoruration. En réponse, le Standing Policy Committee on Operations and Environment (SPC-O&E) de la Ville de Calgary et la Calgary Regional Health Authority (CRHA) ont convenu, comme politique publique, de commanditer une étude sur la fluoruration des eaux municipales. Un groupe de cinq experts a donc été désigné avec le soutien de la Waterworks Division (Division de l'adduction des eaux) et de la CRHA.

Les membres du groupe ont été choisis en fonction de leur expertise dans des domaines ayant trait à la science de la fluoruration : la santé des os, la pédiatrie et la santé communautaire, la toxicologie, la conception de l'environnement et la biostatistique. Les experts ont reçu des données scientifiques de la CRHA ainsi que d'organismes et de personnes opposés à la fluoruration des eaux et, grâce à leurs efforts, en ont sollicité et obtenu d'autres. Leur étude a principalement porté sur le travail accompli depuis le dernier plébiscite de 1989. Quant à la CRHA, s'étant engagée à suivre leurs recommandations, elle était dispo-

sée à faire cesser la fluoruration des eaux si la mesure était justifiée.

Les experts se sont réunis à quelques reprises de décembre 1997 à mars 1998. Quatre se sont mis d'accord sur les points soulevés, mais le cinquième différait d'opinion. Comme cette difficulté n'a pu être résolue, leur rapport a fait état de leurs divergences. Cependant, ils ont déclaré que leurs opinions étaient «très rapprochées et que les désaccords [étaient] en grande partie une question de forme, d'accent et de détail.»¹

D'après les quatre experts d'accord, les nouvelles données scientifiques étaient insuffisantes pour

Journal

Février
1999
Vol. 65
N° 2

101

pouvoir recommander des changements importants à la politique de Calgary sur la fluoruration des eaux. Quant au cinquième, il a conclu que des données appuyaient bel et bien les inquiétudes que la fluoruration suscite au sujet de la santé, mais que ces données étaient faibles.

Réponses de la CRHA et du Conseil municipal

La CRHA

Le 25 mai, le Conseil de la CRHA a approuvé le rapport du Groupe d'experts sur la fluoruration des eaux et réaffirmé son appui en faveur de la fluoruration des eaux municipales. Il a également commandé à la direction de prendre les mesures nécessaires pour appuyer le maintien de la fluoruration, compte tenu de la sûreté de cette mesure, de son efficacité et de son coût minime.

Même s'il eût été idéal que les recommandations des experts fussent unanimes, la CRHA était d'avis que l'étude de cet ensemble complexe de données scientifiques avait été exhaustive. Aussi était-elle persuadée qu'elle devait appuyer les recommandations adoptées à la majorité et que le Conseil municipal les appuierait. Au cours des mois suivants, cependant, l'existence d'un rapport minoritaire est devenue une question importante qui revenait sans cesse sur le tapis, surtout en raison du fait que les opinions exprimées par l'expert dissident devenaient de plus en plus négatives.

La Ville de Calgary

Le Commissaire a reçu les recommandations des experts et les a transmises au SPC-O&E avec la recommandation de l'Administration qu'aucun plébiscite n'ait lieu. Malgré ces recommandations, des lettres et des présentations, le SPC-O&E a recommandé qu'on en tienne un sur la fluoruration conjointement avec la tenue des élections municipales de 1998, et le Conseil municipal s'est finalement rangé de cet avis.

Bien que cette décision du Conseil ait été malheureuse, elle a marqué un tournant décisif dans la formation de partenariats qui

devaient fournir les moyens collectifs pour résister aux pressions des mois suivants. Ainsi, des représentants de la CRHA, du Groupe d'experts, de la Croix bleue de l'Alberta, de l'Association dentaire de l'Alberta, de l'Association des hygiénistes dentaires de l'Alberta, des personnes âgées et des communautés des Premières Nations, de même que des dentistes particuliers, ont démontré que cette question les préoccupait et commencé à travailler en équipe.

Le plébiscite

Il restait environ trois mois pour se préparer en vue des élections municipales. Manifestement, la campagne de sensibilisation publique allait être très différente de celle de 1989 qui avait compté cinq années de préparatifs et un plan d'action de grande envergure. Vu le temps restreint, il fut décidé que tous les aspects de la campagne seraient coordonnés par un Fluoride Education Steering Committee formé de représentants des divisions compétentes de la CRHA.

Ont été approuvées les trois stratégies suivantes : former des partenariats, sensibiliser les professionnels de la santé et sensibiliser le public.

Former des partenariats

On avait déjà commencé à déterminer les intervenants et les experts qui, en Amérique du Nord, s'intéressent à la fluoruration et à communiquer avec eux. Localement, un réseau de professionnels qui craignaient l'abolition de la fluoruration des eaux publiques s'était formé. Enfin, on avait demandé à l'Association dentaire canadienne, à l'Association dentaire de l'Alberta, à l'Association des hygiénistes dentaires de l'Alberta, à la Société dentaire de Calgary et du district, à la Division des consultants en pédiatrie et aux dentistes pédiatres de l'Hôpital pour enfants de l'Alberta d'approuver la fluoruration.

Sensibiliser les professionnels de la santé

Même avant l'annonce du plébiscite, on s'était mis à préparer des projets de sensibilisation en cas d'urgence. Ainsi, en janvier 1998, la CRHA avait commencé à

FLUORIDATION

Nature thought of it first



III. 1 : Principal message de la CRHA.

compiler les travaux de recherche les plus récents sur la fluoruration en vue de constituer un manuel de référence. Il a fallu quatre mois pour faire ce manuel qui comprenait plus de 90 questions ayant trait à la fluoruration des eaux publiques et qui a servi de fondement pour la sensibilisation non seulement des professionnels de la santé, mais aussi du public. Pendant les heures de travail, des séances de formation ont été présentées au personnel de la CRHA qui participerait au programme de sensibilisation du public et aux groupes de professionnels de la santé dans la communauté.

Des articles et des tracts sur la fluoruration ont été joints à des bulletins s'adressant aux dentistes, aux hygiénistes dentaires, aux médecins, aux diététiciens et au personnel de la CRHA. De plus, les professionnels de la santé ont été invités à se servir de la ligne d'information sur le fluorure de la CRHA, à consulter le site Web de la CRHA et à lire le rapport du groupe d'experts.

Sensibiliser le public

En mars 1998, deux groupes de discussion ont été formés avec des représentants du grand public afin de mieux comprendre ses opinions et ses appréhensions au sujet de la fluoruration des eaux municipales. L'information qualitative recueillie à ces occasions a servi à perfectionner le matériel de sensibilisation du public.

Imprimés. Le slogan «Fluoridation : Nature thought of it first» (La fluoruration : la Nature y a pensé la première) et le logo reproduisant une goutte d'eau ont été choisis pour faire partie du principal message de la CRHA à l'intention du public afin de promouvoir la fluoruration (III. 1). Le slogan et le logo provenaient d'une campagne conçue par l'Association dentaire américaine et ont été adaptés avec son autorisation.

Parmi les imprimés visant à sensibiliser le public, il y a également eu un dépliant, une petite affiche et une grande, des autocollants et des tracts à l'intention des aînés qui ont été distribués au public dans les bureaux régionaux de la CRHA, les cliniques dentaires, les hôpitaux, les établissements de soins prolongés et les cliniques d'immunisation antigrippale pour les aînés. Par ailleurs, des dépliants et de grandes affiches ont été distribués à des séances de formation continue offertes à des dentistes, des hygiénistes dentaires, des assistantes dentaires et des pédiatres, et on a encouragé ceux-ci à utiliser ces ressources pour promouvoir la fluoruration dans leurs milieux de travail.

La ligne d'information sur la fluoruration. Il s'agissait d'un poste supplémentaire ajouté à la ligne d'information de la CRHA afin de répondre aux questions du public sur la fluoruration. La ligne a fonctionné de juillet à octobre 1998.

Le site Web sur la fluoruration. L'Internet offrait peu d'informations exactes sur la fluoruration. On a donc préparé un site Web sur ce sujet afin de renseigner le public et le personnel de la CRHA. Le site présentait la matière sous forme de questions et réponses, et les usagers pouvaient également adresser des questions par courrier électronique à la ligne d'information sur la fluorure.

La campagne de promotion sociale. Cette campagne a duré quatre semaines et a été lancée auprès des médias le 21 septembre. Les messages de la campagne étaient le thème de la Nature qui servait dans les imprimés et ils soulignaient la sûreté, l'efficacité et l'économie de

la fluoruration des eaux publiques. Ils ont été diffusés à la télévision, à la radio, dans la presse et sur des panneaux publicitaires.

La couverture médiatique. Le Dr Brent Friesen, médecin hygiéniste, a été désigné porte-parole de la CRHA sur la fluoruration. Les conférences de presse prévues pendant la campagne ont attiré bon nombre de reporters de la télévision, de la radio et de la presse. Le Dr Friesen a en outre répondu à plusieurs demandes pour participer, au cours de la campagne, à des entrevues et à des émissions téléphoniques, répliquant souvent aux arguments avancés par les opposants à la fluoruration. Au milieu de la campagne, des assemblées ont été tenues avec les conseils éditoriaux des deux journaux de la région pour les renseigner davantage sur le sujet.

Enfin, la CRHA a participé à un débat public qui s'est révélé une expérience similaire à celle signalée ailleurs pendant des campagnes sur la fluoruration. Le débat a exigé une grande préparation, et la vaste majorité de ceux qui y ont pris part avait des opinions très fermes sur la question. Aussi a-t-on décidé de ne pas participer à d'autres débats publics.

Les activités menées contre la fluoruration

À cette occasion, il y a eu deux groupes qui, à Calgary, ont vivement protesté contre la fluoruration : la Health Action Network Society (HANS — la Société du Réseau-Action santé) et les Calgaryans for Choice (les Calgaryiens en faveur du choix). C'est d'ailleurs la HANS qui avait entamé la procédure qui devait mener au plébiscite. Le 7 mai 1997, la société avait en effet présenté une demande au Conseil municipal pour qu'il tienne un plébiscite sur la fluoruration lors des élections municipales suivantes.

L'importation d'«experts»

La HANS a fait venir à Calgary trois opposants bien connus à la fluoruration : le Dr John Colquhoun, de la Nouvelle-Zélande, le Dr John Lee, de la Californie, et le Dr Richard Foulkes, de la Colombie-Britannique. Ce dernier a pris la

parole devant le Conseil municipal en juillet, alors que le Dr Colquhoun s'est adressé aux médias et a tenu une séance d'information publique en août. Quant au Dr Lee, il a tenu une conférence de presse et tenté d'engager la CRHA dans un débat public juste avant les élections. Leur impact sur la campagne a été considéré comme minime, le moment ayant été mal choisi (juillet et août). De plus, la matière débattue par eux trois se résumait à des arguments et à des allégations que le milieu de la santé connaissait déjà.

La couverture médiatique

Durant la campagne, les groupes opposés à la fluoruration ont réussi à attirer l'attention des médias. Des éditoriaux spéciaux et de nombreuses lettres adressées à la rédaction ont paru dans les deux journaux. Les articles sur la fluoruration soutenaient toujours que la fluoruration nuit à la santé. Nul doute que cette couverture a soulevé des inquiétudes et semé la confusion dans le public au sujet des bienfaits de la fluoruration. Dans de nombreux articles de la presse, ce sont les groupes d'opposants qui ont réussi à occuper le plus d'espace. En outre, quelques annonces payées ont paru dans les journaux, incitant les électeurs à voter «non» à la fluoruration.

Et lors du lancement de la campagne de promotion sociale de la CRHA, les groupes d'opposants ont violemment réagi. Indignés que la CRHA dépense les dollars des contribuables pour promouvoir un seul aspect de la question, ceux-ci ont tenté de bloquer l'accès à la conférence de presse et de l'interrompre.

Les imprimés

La HANS a distribué un dépliant comprenant des données erronées, des statistiques manipulées, des insinuations et des citations hors contexte. Le dépliant a été distribué en très grand nombre dans toute la ville.

Le principal point soutenu par la HANS était que le fluorure est un déchet toxique dangereux qui a des effets nocifs sur la santé. Chaque allégation que la société a avancée dans ses imprimés a été étudiée par le personnel de la CRHA et un rap-



port de 13 pages a été rédigé pour les réfuter. Une partie de ce rapport a été reproduit dans un article de la presse donnant le pour et le contre sur la question.

La poursuite en justice

À la mi-septembre, un petit groupe d'opposants à la fluoruration a tenté, mais sans succès, de faire déposer une injonction contre la CRHA pour qu'elle cesse toute activité visant à instruire le public.

Conclusions

Les Calgariens ont voté 55 p. 100 en faveur du maintien de la fluoruration des eaux municipales. Pour prévenir tout autre plébiscite sur la fluoruration, la CRHA devrait régulièrement réviser les travaux de recherche sur le sujet et promouvoir les bienfaits de la fluoruration. Comme ceux qui s'y opposent reviendront sans cesse à la charge, la CRHA doit rester engagée à défendre cette mesure reconnue de santé publique.

Pour de plus amples informations et des précisions sur l'expérience de la CRHA, on vous prie de vous adresser à : cathy.pryce@crha-health.ab.ca ou de composer le (403) 209-8484. ■

Remerciements : Nous tenons à remercier les membres du Fluoride Education Steering Committee, le personnel de la CRHA qui a pris part aux activités de sensibilisation en matière de fluorure ainsi que les nombreux organismes qui nous ont offert leur appui pendant la campagne, y compris l'Association dentaire canadienne.

M^{me} Pryce est chef de la Healthy Public Policy à la Calgary Regional Health Authority.

M^{me} Smorang agit à titre de consultante en promotion de la santé et a participé à deux campagnes sur la fluoruration à Calgary, celles de 1989 et de 1998.

Demandes de tirés à part : M^{me} Catherine Pryce, CRHA, 1035, 7^e avenue S.O., Calgary (Alb.) T2P 3E9

Référence

1. Expert Panel for Water Fluoridation Review. Executive Summary, Report of the Expert Panel For Water Fluoridation Review, 1998.

Le Centre de documentation de l'ADC à votre service

Offrir un excellent service aux membres de l'ADC est toujours le premier des soucis du Centre de documentation. Économisez votre temps et votre argent en nous faisant travailler pour vous. Comme nous disposons de la technologie la plus récente en la matière, nous sommes en mesure de vous aider à trouver l'information dont vous avez besoin plus rapidement que jamais.

Un personnel bien informé

Le personnel du Centre de documentation de l'ADC est bien formé, expérimenté, agréable et efficace. Globalement, il compte 25 années de service à répondre aux questions des membres. Si nous n'avons pas déjà réuni l'information sur le sujet qui vous intéresse, nous savons certes où la trouver. Que vous vouliez fouiller une question touchant la gestion du cabinet ou vous renseigner davantage sur un traitement ou une maladie, n'oubliez pas que nous sommes à la portée du téléphone ou du courrier électronique.

Des recherches sur Medline

Nous pouvons dénicher de l'information ancienne et actuelle grâce à Medline. Cette puissante base de données permet au personnel du Centre de documentation de l'ADC d'accéder, pour vous, à des milliers de références tirées des journaux dentaires et médicaux. Nous pouvons mener une recherche sur tout sujet, si rare soit-il. Puis, si vous avez le courrier électronique, nous vous l'acheminons en quelques heures.

La collection de périodiques

Le Centre de documentation de l'ADC est abonné à plus de 250 périodiques dentaires, en plus de plusieurs autres publications portant sur la santé. Nous passons en revue chaque périodique pour nous tenir à jour, ainsi que vous, sur les nouvelles tendances et les nouveaux problèmes. Vous pouvez rechercher en direct les titres de notre collection en visitant la section de notre site Web réservée aux membres : www.cda-adc.ca.

Les dossiers de documentation

Les membres peuvent commander des dossiers de documentation sur plus d'une cinquantaine de sujets. Les articles

sont compilés à partir de recherches approfondies de la documentation et sur Medline. Pour 5 \$ seulement par dossier, les membres peuvent recevoir un bon choix d'information sur un sujet ou un problème dentaire important. La liste complète des dossiers est accessible dans la section de notre site Web réservée aux membres. Téléphonnez-nous pour en savoir davantage sur notre service de dossiers de documentation ou profitez de notre aubaine «deux dossiers pour le prix d'un» en plaçant votre commande par le biais du site Web de l'ADC.

Les livres et les vidéos

Cette année, un de nos buts porte sur la mise à jour de la collection de vidéos du Centre de documentation. Nous continuerons aussi d'étendre et de perfectionner notre collection de livres. Si un livre ou un vidéo vous intéresse, téléphonez-nous ou envoyez-nous un courrier électronique. Vous pouvez aussi rechercher vous-même un titre sur le site Web de l'ADC. Si nous n'avons pas ce que vous cherchez, nous essaierons de vous le trouver.

Le réseautage

Le Centre de documentation de l'ADC fait partie d'un grand réseau d'information comprenant les bibliothèques des universités et des hôpitaux. Cela lui donne accès à une grande variété d'information et de documents pour les membres de l'ADC. Si vous avez besoin d'information autre que dentaire, nous pouvons utiliser Medline pour trouver les articles pertinents et les obtenir pour vous par prêts entre bibliothèques. Nous vous mettons aussi en contact avec d'autres organisations dentaires dans le monde en vous fournissant un répertoire de liens hypertextes sur le site Web de l'ADC.

Pour vous renseigner ou passer une commande, contactez

le Centre de documentation de l'ADC :
Téléphone : 1-800-267-6354, poste 2223
Télécopieur : (613) 523-6574
Courrier électronique : info@cda-adc.ca